

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 16 septembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jacques BESNAÏNOU représenté par José GONZALEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Régine GOURDIN - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Patrick VILORIA - Christophe MASSE représenté par Patrick MENNUCCI - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nathalie PIGAMO représentée par Eric SCOTTO - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Jean-Louis TIXIER représenté par Lionel VALERI - Jocelyne TRANI représentée par René AMODRU - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Bernard JACQUIER - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Virginie MONNET-CORTI - Grégory PANAGOUDES - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Claude VALLETTE - Karim ZERIBI.

Signé le 16 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 043-197/16/CT

■ Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Marseille Innovation et approbation d'une convention
DPEATSV 16/14687/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Marseille Innovation est le premier accélérateur de start-up en PACA ; L'association, de type loi 1901, a été créée en 1996 et rassemble des entreprises et des organismes financiers. Elle a développé trois pépinières d'entreprises thématiques, un incubateur international et un programme de croissance pour PME. Marseille Innovation est un centre d'entreprises et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

La dynamique de la French Tech a accéléré la transformation en profondeur de l'association ; le numérique représente 80% de ses clients. L'arrivée au Conseil d'Administration de Netangels et Jaguar Network, les partenariats en cours avec Amazon, la CMA CGM, la Poste, Choose my boss... en sont des signaux forts.

Enfin, Marseille Innovation est devenu un organisme de formation. Un programme d'une quinzaine de modules de formation a été lancé. L'association propose un choix de formations diversifiées qui cible l'ensemble des situations croisées par les entrepreneurs, managers et créateurs d'entreprise depuis la recherche de financements haut de bilan, bas de bilan, Crowdfunding jusqu'au management de la relation client, via les réseaux sociaux, la communication corporate, l'influence, la veille concurrentielle, le coaching...

L'association conduit 2 missions : la gestion de trois pépinières telles que l'Hôtel Technologique, l'Hôtel Technoptic et le Pôle Média Belle de Mai ; ainsi que le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

IMPORTANCE DE MARSEILLE INNOVATION DANS LE SOUTIEN A L'INNOVATION :

Cela se traduit en chiffres :

- 82 start-up actuellement en pépinière, à plus de 80% numériques soit 308 emplois
- 115 start-up accompagnées au total sur l'année
- 48 projets accompagnés dans l'incubateur PACEIM
- 8 Start-up accélérées via Boost MI croissance
- 16 millions d'euros de CA dans les entreprises en pépinière en 2014
- 104 millions d'euros de CA dans les entreprises sorties et 804 emplois pour 2014
- 43 entreprises entrées contre 38 en 2014
- 34 entreprises sorties
- 4.9 millions d'euros de fonds levés

MARSEILLE INNOVATION, UN MAILLON ESSENTIEL DE LA CONSTRUCTION METROPOLITAINE :

Marseille Innovation est un outil métropolitain clé de promotion et d'accompagnement de start-up innovantes. Suite à une étude de positionnement des évolutions à venir, l'association a décidé de s'orienter sur les axes suivants :

- L'irruption du numérique, qui tire vers la logique des start-up à forte croissance, doit être analysée et adaptée au territoire métropolitain.

Signé le 16 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016

- Poursuivre les méthodes d'accompagnement des projets et de co accélération des entreprises du territoire.
- L'adossement aux accélérateurs privés et publics.
- Intégration de la dimension métropolitaine.

LA PROBLEMATIQUE DES SUBVENTIONS FEDER :

Suite aux modifications rétroactives des conditions d'octroi des subventions FEDER gérées par le Conseil Régional, organisme intermédiaire, les conditions de versement des soldes de ces subventions doivent désormais respecter le plan de reprise mis en œuvre par l'Etat afin de répondre aux exigences de la Commission européenne.

Ces dossiers de financement FEDER ont fait l'objet de contrôles et de demandes d'informations complémentaires. En juin 2015, Marseille Innovation a été destinataire d'un courrier du Conseil Régional, les informant de la proposition de déprogrammation de leurs dossiers FEDER 2008 et 2010 à la prochaine commission permanente.

Cette déprogrammation entraîne la remise en cause de la perception des soldes de subvention et leur fait courir le risque de restitution des acomptes perçus.

Compte tenu de cette situation, les comptes de l'exercice 2015 enregistrent :

- l'annulation de la totalité des créances à recevoir au titre du FEDER, soit 61 000 euros (déjà provisionnés en totalité au cours des exercices précédents),
- une dotation aux provisions de 50 000 euros au titre du risque de remboursement des acomptes perçus sur ces 2 conventions. Au total, la provision s'élève ainsi à 69 000 euros et couvre 40% du risque de reversement (171 000 euros).

Le budget prévisionnel à mi-2016 fait donc apparaître un déficit en 2016 de 60 000 euros qu'une subvention complémentaire pourrait équilibrer.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Salaires et charges :	686.577 euros
Achats :	558.447 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	171.699 euros
Autres charges :	20.499 euros
Dotations amortissements :	26.100 euros
Impôts et Taxes :	19.780 euros
Provision Risque FEDER :	50.666 euros
Total	1.533.768 euros

La masse salariale représente 45 % du montant des dépenses contre 48 % en 2015.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Entreprises :	798.728 euros
MAMP :	291.540 euros
MAMP :	60.000 euros
Région Paca :	110.000 euros
Région Paca :	71.500 euros
Conseil Départemental :	170.000 euros
Ville de Marseille :	10.000 euros
Solde subvention Région bmic 2015 :	7.000 euros
Cotisations membres 2016 :	15 000 euros
Total	1.533.768 euros

La part d'autofinancement s'élèverait à 53 % du total des ressources contre 58 % en 2015.

Signé le 16 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération relative à la subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 60 000 euros pour Marseille Innovation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE innovantes de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente Marseille Innovation pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois en lien avec l'innovation ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation ;
- L'intérêt de soutenir un acteur métropolitain majeur de l'innovation dans une phase critique de son parcours.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros pour 2016 à Marseille Innovation.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Marseille Innovation.

Signé le 16 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2016

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole CT1 2016 – Chapitre 67 – Article 6748 « subventions exceptionnelles aux organismes de droit privé » - Sous-Politique B330.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER